



Séparation après achat d'un appartement en commun.

Par **docvincent**, le **22/05/2016** à **16:17**

Bonjour,

Je suis co-proprétaire d'un appartement avec mon ex-conjointe depuis mars 2015. Nous avons été pacsé de décembre 2014 à janvier 2016.

Nous nous sommes séparé en septembre 2015 après adultère répété de sa part et j'ai quitté le logement, je suis locataire dans un autre appartement. Toutefois, mon ex y réside toujours.

L'appartement est en vente, c'est mon ex qui gère les visites car je ne souhaite plus y retourner.

Je paye un crédit de 600€ par mois pour rembourser l'appartement, mon ex également, mais j'ai bien peur qu'elle se plaise dans cette situation et qu'elle ne fasse pas en sorte de vendre l'appartement alors que je souhaiterais que ça aille le plus vite possible. Ca lui permet de vivre dans un appartement de 100 m² sans en payer ce que ça vaut réellement.

De plus, sachant que je paye un loyer à côté, dois-je vraiment payer 600€ de crédit ou me doit-elle un loyer ?

Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **22/05/2016** à **16:30**

bonjour,
comme vous êtes en indivision, vous pouvez exiger de l'indivisaire qui occupe à titre privatif un bien indivis une indemnité d'occupation (environ 50% d'un loyer) sinon votre ex a intérêt à ce que la situation de change pas.
salutations

Par **Lag0**, le **23/05/2016** à **08:17**

Bonjour,

[citation]Nous nous sommes séparé en septembre 2015 après adultère répété de sa part
[/citation]

Définition de l'adultère : Violation du devoir de fidélité entre époux.

Pas d'adultère, donc, hors mariage...